



Dossier de presse

17 avril 2007



**Écologie libérale s'oppose à
l'enfouissement des déchets nucléaires**

Table des matières

Conférences de presse du 20 avril 2007	3
Communiqué de presse.....	4
On a bientôt tout essayé.....	5
Réponse à la consultation.....	6
Faut-il enfouir les déchets radioactifs?.....	7
Annexes.....	8

Conférence de presse romande du 20 avril 2007

GENÈVE **11h30, Hôtel du Rhône**

- Thomas Büchi, membre du comité d'Ecologie libérale,
anc. député Radical, GE
079/213.54.67, tbuchi@charpente-concept.com
- René Desbaillets, membre du comité d'Ecologie libérale,
député Libéral, GE
079/213.98.15, info@abeillesdor.ch
- Martine Roset, membre d'Ecologie libérale,
anc. députée PDC, GE
078/745.16.50, martine.rosset@bluewin.ch

Communiqué de presse

La consultation sur le plan sectoriel "dépôts en couches géologiques profondes" se termine aujourd'hui. Le contenu de ce rapport est édifiant et doit nous faire renoncer à enterrer ces déchets hautement toxiques.

Le rapport de l'OFEN a été établi dans le but de trouver une méthodologie pour choisir un site d'enfouissement des déchets nucléaires. Mais avant de les enterrer, sommes-nous bien sûrs que ce soit la solution la plus sûre?

Un communiqué de presse du Conseil fédéral, datant de juin 2006, déclarait que la faisabilité du stockage des déchets hautement radioactifs avait été démontrée par la Nagra. Mais un mois avant la diffusion du communiqué de presse, la Nagra ouvrait les portes de son laboratoire de recherche du Mont Terri, dans le Jura. On pouvait y voir des expériences en cours. Dès lors comment pouvaient-ils affirmer que la faisabilité avait été démontrée dans un rapport qui datait de 2002? Nous émettons de grandes interrogations concernant ce rapport de faisabilité, d'autant plus que le plan sectoriel soumis à consultation nous révèle des éléments fracassants dans son annexe 1. Il est écrit noir sur blanc que les conditions de stockage sont jugées favorables si une majorité de radioéléments sont retenus; donc, il est sous-entendu qu'une minorité ne le sera pas. Plus loin, on peut encore lire : "Très longtemps après le scellage, des substances radioactives s'échapperont du dépôt et parviendront en surface". Comment des responsables politiques peuvent-ils accepter cela?

Si la chimie bâloise avait annoncé à l'époque que ses déchets toxiques allaient, un jour, contaminer la surface, on ne les aurait jamais laissé faire.

Faut-il trouver à ce point une réponse immédiate aux déchets nucléaires afin de pouvoir construire une nouvelle centrale nucléaire? Rappelons que la première loi sur l'énergie nucléaire stipulait que si aucune solution n'avait été trouvée aux déchets dans les 15 ans, les centrales devaient être arrêtées. Ils ont trouvé une solution : ils ont changé la loi !

Ecologie libérale est totalement opposé à l'enfouissement des déchets nucléaires. Cette option est juste un moyen pour faire croire au peuple que l'on a enfin trouvé une solution à ces déchets. C'est aussi un bon moyen de limiter les frais liés à cette problématique, puisque la loi dit clairement que lorsque le dépôt de déchets sera scellé définitivement, tous les frais inhérents seront à la charge de la Confédération. Les générations futures apprécieront...

L'enfouissement des déchets est une solution politique et non une solution technique. Nous exigeons que les exploitants des centrales nucléaires prennent leurs responsabilités et trouvent une solution durable et sûre à la gestion des déchets nucléaires.

On a bientôt tout essayé

L'industrie nucléaire cherche depuis des années des solutions aux déchets, mais ce n'est pas si simple.

Au début (de 1971 à 1982), on a immergé plus de 6'000 fûts de déchets radioactifs en haute mer. Mais une campagne de mesures sur les fûts a montré qu'ils fuyaient après seulement quelques dizaines d'années de stockage, alors qu'ils devaient résister des milliers d'années. La Suisse a été parmi les derniers pays à renoncer à cette pratique. De plus, selon un rapport du Programme des Nations Unies, le tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2005 a permis de découvrir des déchets radioactifs immergés illégalement par les pays occidentaux le long des côtes de la corne africaine.

La Suisse a ensuite envoyé ses déchets pour "retraitement" en France et en Angleterre. C'était un bon moyen de ne plus en entendre parler pendant 30 ans, vu le délai d'attente pour le retraitement. Actuellement, les chargements de déchets retraités reviennent en Suisse et ils sont stockés dans le dépôt intermédiaire de la ZWILAG, à Würenlingen. Mais on ne voit toujours poindre aucune solution à long terme.

Les déchets sont actuellement vitrifiés afin de garantir une étanchéité absolue. Mais une bactérie qui ronge le verre plus vite que l'acide a été découverte il y a peu.

Ils ont également songé à encapsuler les déchets dans du zircon. Mais une récente découverte a montré que les émissions radioactives des éléments combustibles fragilisaient plus vite que prévu la structure cristalline du zircon.

On pense enfin qu'en enterrant les déchets, ils seront en sécurité. Mais l'Allemagne, qui avait mis des déchets dans une ancienne mine de sel, a dû y renoncer car l'eau a inondé partiellement la mine.

L'eau circule dans tout notre sous-sol. Il n'est pas responsable de vouloir mettre des déchets hautement radioactifs sous nos pieds. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'annexe 1 du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes".

Réponse à la consultation

Voici la réponse qu'Ecologie libérale a envoyée à l'OFEN

Michael Aebersold
Chef de la section Gestion des déchets
radioactifs
Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

RÉPONSE À LA CONSULTATION PORTANT SUR LE PLAN SECTORIEL SUR UN DÉPÔTS EN COUCHES GÉOLOGIQUES PROFONDES

Monsieur,

Ce projet nous inquiète beaucoup. Lors de la lecture de votre rapport, on voit dans l'annexe I que les conditions de stockage sont jugées favorables si:

"... les radionucléides soient **en majorité** retenus dans la roche d'accueil..."

Cela signifie que vous admettez qu'une partie des radionucléides ne seront pas retenus par la roche. Sachant que la Suisse produit chaque année 700 kg de plutonium et qu'un seul gramme de cette substance peut tuer un million de personnes, il n'est pas admissible de se permettre de laisser échapper ne serait-ce qu'un gramme de radioéléments.

Vous dites également:

"Les conditions sont jugées favorables si le système d'écoulement **retarde considérablement** le transfert des radionucléides de la roche d'accueil vers la biosphère".

Là encore, vous admettez qu'un jour notre biosphère sera contaminée par des matières radioactives. Ce n'est pas acceptable.

De nombreux autres éléments pourraient encore être relevés dans ce rapport, mais les deux cités ci-dessus suffisent à disqualifier votre projet d'entrée de cause.

Nous vous demandons instamment de renoncer à enterrer nos déchets nucléaires et à rechercher une solution qui permettra d'annuler ou de diminuer la toxicité de ces derniers.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces considérations et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Morges, le 17 avril 2007

Pour le comité:
la présidente
Dr Isabelle Chevalley

Faut-il enfouir les déchets radioactifs?

Le 20 mai 2006, la Nagra ouvre au public les portes de son laboratoire souterrain du Mont Terri, dans le canton du Jura. Ce laboratoire doit évaluer la faisabilité du stockage en profondeur des déchets hautement radioactifs, en particulier dans les argiles à opalinus.

Certaines expériences qui y sont menées durent plusieurs années et ne sont qu'au début du processus. Prenons un exemple : que se passe-t-il lorsqu'on enfouit un fût de déchets hautement radioactifs, sachant que la température d'un tel fût reste à 100°C durant plus de 30 ans et que la roche ne réagira pas de la même manière que si on y confine un fût dont la température externe est de 20°C ? Il est donc nécessaire d'enterrer un fût dans la roche, de le chauffer pour simuler l'état d'un vrai fût de déchets hautement radioactifs et de placer des sondes dans la roche en périphérie du fût pour mesurer les comportements des argiles. On comprend aisément que cette expérience ne peut pas être réalisée sur deux semaines, mais bien sur plusieurs années ; lors de la journée "portes ouvertes", cette expérience, qui n'était pas la seule en cours, était évidemment loin d'être terminée.

Or, le 28 juin, la Nagra et l'OFEN annoncent par un communiqué de presse (cf annexe), que le Conseil fédéral, se basant sur un rapport réalisé par la Nagra et daté du 19 décembre 2002, estime que la démonstration de la faisabilité du stockage en profondeur pour les déchets hautement radioactifs est faite ! C'est la même Nagra qui s'occupe du laboratoire du Mont Terri et dont les expériences sont toujours en cours. Comment peut-elle affirmer que les résultats scientifiques prouvent que les argiles à opalinus se prêtent à l'aménagement d'un dépôt en couches géologiques profondes destiné aux déchets de haute activité et satisfont aux objectifs de protection et aux critères énoncés par la Confédération, alors qu'elle n'en a pas encore fait la démonstration ? On comprendra notre perplexité !

Soit les expériences du Mont Terri ne servent à rien, soit ce sont des expériences de façade, à seule fin de nous démontrer, une fois encore, l'indémontrable.

Claude Allègre, géologue et ancien ministre français de la recherche – donc peu suspect a priori d'être taxé de militant antinucléaire fanatique – martèle cependant : « Le sous-sol est le pire endroit pour stocker des déchets radioactifs parce qu'il contient toujours de l'eau en circulation ».

L'industrie nucléaire promet depuis plus de 30 ans qu'elle trouvera une solution pour ses déchets, et on attend toujours. Aucune industrie n'obtiendrait une autorisation de construire aujourd'hui si elle ignore ce qu'elle fera de ses déchets. Soyons conséquents et ne laissons pas construire une nouvelle centrale nucléaire tant qu'une vraie solution n'est pas trouvée aux déchets nucléaires.

Annexes

Extrait du **Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»**
Conception générale du 11 janvier 2007 (p46-50):

Annexe I: description et mise en oeuvre des critères relevant de la sécurité et de la faisabilité technique

Pour chacun des critères énumérés dans le tableau 1 figure ci-dessous une fiche descriptive qui détaille les caractéristiques à évaluer, ainsi que leur pertinence au regard de la sécurité («Sicherheit» – «Safety») du dépôt. Lors de l'application des critères à l'évaluation d'un site d'implantation particulier, il conviendra de tenir compte des contraintes résultant des types de déchets (inventaire des radionucléides, volumes...) et du dimensionnement des barrières techniques.

<i>Catégorie</i>	1 Propriétés de la roche d'accueil ou de la zone de confinement géologique
<i>Critère</i>	1.1 Extension
<i>Caractéristiques à évaluer</i>	On évaluera l'extension (épaisseur, extension latérale) et la profondeur de la formation d'accueil ou de la zone de confinement géologique, en tenant compte des éléments géologiques susceptibles d'influer sur le dimensionnement du dépôt (p.ex., zones de fracturation régionales, vallées surcreusées par l'érosion glaciaire). On prendra également en compte le volume de roche nécessaire à l'implantation du dépôt (y compris les réserves), ainsi que la marge de manœuvre pour la disposition des ouvrages souterrains (cavernes et galeries).
<i>Pertinence pour la sécurité</i>	Les conditions sont jugées favorables si la roche d'accueil ou la zone de confinement géologique présentent respectivement des caractéristiques et une extension telles que les radionucléides soient en majorité retenus dans la roche d'accueil ou la zone de confinement géologique.

Extrait du rapport "**Cherchons ensemble une solution**" de l'Office fédéral de l'énergie (p. 17-18):

Des rayons radioactifs émanant d'un dépôt en couches géologiques profondes peuvent-ils parvenir jusqu'en surface?

La protection de l'homme et de l'environnement a la priorité. Les déchets radioactifs doivent par conséquent être stockés de façon qu'un minimum de rayonnement ne parvienne dans l'environnement. À cet effet, les déchets sont confinés à une grande profondeur, loin de l'espace de vie de l'homme. Le confinement ne peut toutefois pas être garanti pour l'éternité. Très longtemps après le scellage, des substances radioactives s'échapperont du dépôt et

parviendront en surface. Mais les quantités doivent rester minimes. L'exposition aux radiations en résultant ne doit pas dépasser annuellement 0,1 millisievert. Cette valeur limite est très nettement inférieure au rayonnement naturel auquel est exposée la population suisse, soit 4 millisievert en moyenne par année.

Voici la preuve que le Conseil fédéral a bien admis la faisabilité de l'enfouissement des déchets nucléaires:

Communiqué de presse du Conseil fédéral

La gestion des déchets hautement radioactifs peut être réalisée en Suisse

Berne, 28.06.2006 - La gestion des éléments combustibles irradiés, des déchets hautement radioactifs vitrifiés et des déchets moyennement radioactifs à vie longue provenant des centrales nucléaires peut être réalisée en Suisse. La faisabilité technique est établie dans la démonstration de la faisabilité du stockage final des déchets nucléaires. Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a estimé que cette démonstration était apportée. Parallèlement, il a refusé que les futures recherches se concentrent sur les Argiles à Opalinus en tant que roche d'accueil dans la région d'implantation potentielle du Weinland zurichois. La recherche d'un site concret aura lieu dans le cadre du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes".

Inscrite dans la loi depuis 1978, l'obligation de démontrer la faisabilité du stockage final des déchets radioactifs figure aussi dans la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire. Après des années d'étude des roches tant cristallines que sédimentaires, la Nagra a présenté le 19 décembre 2002 la démonstration de la faisabilité du stockage final des déchets hautement radioactifs dans les Argiles à Opalinus du Weinland zurichois. Les autorités fédérales ont entrepris en 2003 un examen approfondi des documents présentés par la Nagra, lequel s'est terminé en septembre 2005. Tous les documents et rapports relatifs à la démonstration de la faisabilité du stockage final ont été mis à l'enquête du 13 septembre au 12 décembre 2005.

La démonstration de la faisabilité du stockage final ne constitue ni une autorisation en matière de droit nucléaire, ni l'aboutissement de la procédure de sélection d'un site. Elle vise uniquement à prouver qu'il est, en principe, possible de stocker les déchets hautement radioactifs dans une couche géologique donnée. **En prenant cette décision aujourd'hui, le Conseil fédéral a confirmé que cette démonstration était apportée.**

La procédure de sélection de sites d'implantation concrets débutera en 2007. Cette procédure sera auparavant définie dans la partie 'Conception générale' du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes", actuellement remaniée dans le cadre d'une procédure de participation élargie. Elle se déroulera en trois étapes, pour aboutir à la désignation de sites aptes à accueillir des dépôts en couches géologiques profondes. On tiendra compte en priorité des critères techniques en matière de sécurité: la protection à long terme de l'être humain et de l'environnement doit être assurée. Les aspects socio-économiques, l'aménagement du territoire et la participation des régions et cantons concernés jouent également un rôle important. Le Conseil fédéral se prononcera sur la partie 'Conception générale' du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes" en été 2007, après une dernière conciliation avec les cantons.

Il faudrait disposer d'un dépôt pour les déchets hautement radioactifs (DHR) en 2040 et d'un dépôt pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) si possible avant cette date.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication OFEN,
031 322 56 75 / 079 763 86 11

Michael Aebersold, section Énergie nucléaire OFEN,
031 322 56 31 / 079 506 50 04